



Statuts du CRILCQ

I. Objectifs

Le **Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ)** est un centre de recherche qui regroupe des chercheurs de diverses disciplines (littérature, musique, théâtre, histoire de l'art, histoire, etc.) œuvrant dans deux lieux principaux, le Centre d'études québécoises (CÉTUQ) à l'Université de Montréal et le Centre de recherche en littérature québécoise (CRELIQ) à l'Université Laval. Ces deux centres, qui se regroupent pour former le CRILCQ, possèdent chacun des fonds documentaires et archivistiques et peuvent faire état de nombreux travaux et de publications qui témoignent de traditions de recherche vivantes et complémentaires. La création du CRILCQ vise à permettre le développement harmonieux et fécond des collaborations qui existent déjà entre les chercheurs et l'émergence de structures de recherche véritablement interdisciplinaire dans le domaine des études québécoises. Les recherches peuvent être de divers types, individuelles ou collectives, théoriques, empiriques et de recherche-crédation.

Le **CRILCQ** (ci-après nommé le «Centre») poursuit trois objectifs :

- **contribuer au développement des connaissances** sur la littérature et la culture québécoises par le soutien apporté à des activités de recherche et à la formation de jeunes chercheurs ;
- **développer des réseaux de recherche ouverts**, à la fois interdisciplinaires et internationaux, propres à renouveler les horizons épistémologiques des études québécoises et laissant place à la recherche création ;
- **promouvoir les études québécoises**, au Québec et à l'étranger, en développant les activités de diffusion (colloques, publications de divers types, présence dans le milieu) et les échanges internationaux .

II. Membres

Les membres du Centre se répartissent entre les catégories suivantes :

- **Membre régulier** : tout chercheur (professeur d'université ou de collège, chercheur sans affiliation) qui participe sur une base régulière aux activités du Centre par son implication dans un projet de recherche en cours ou en émergence ;



- Membre associé : tout professeur d'université ou de collège ou tout chercheur sans affiliation qui s'associe ponctuellement au Centre dans le cadre de projets de recherche ou d'activités scientifiques ;
- Membre étudiant : tout étudiant de deuxième ou troisième cycle, dirigé ou co-dirigé par un membre du Centre, dont le sujet de mémoire ou de thèse s'inscrit dans la programmation scientifique du Centre et qui collabore activement aux activités du Centre ;
- Membre stagiaire : tout stagiaire postdoctoral explicitement rattaché au Centre dans le cadre de ses activités principales de recherche ;
- Membre correspondant : toute personne extérieure au Québec qui participe activement aux travaux du Centre, soit à titre de chercheur, soit à titre de membre d'un comité scientifique ;
- Membre employé : tout employé qui est rémunéré à même le budget du Centre, d'un projet de recherche ou de l'université de rattachement, sans être couvert par l'une des catégories précédentes et qui travaille exclusivement dans le cadre des activités du Centre.
- Membre honoraire : toute personne, désignée par l'Assemblée générale, ayant contribué de manière significative à la programmation scientifique du CÉTUQ, du CRELIQ ou du Centre et qui n'est pas couvert par l'une des catégories précédentes.

Les membres sont nommés par le Comité de direction du Centre. La nomination des membres honoraires doit être faite sur recommandation de l'Assemblée générale du Centre.

III. Structures administratives

Les deux sites

Le Centre est établi dans deux sites principaux, soit le **CRILCQ / Université de Montréal** et le **CRILCQ / Université Laval**. Chacun des deux sites possède sa structure propre, comportant minimalement un directeur (agissant à titre de directeur ou co-directeur du Centre), un Comité exécutif et une Assemblée des membres. La structure administrative et la gestion de chaque site se fait selon les modalités, règles et procédures propres à chacune des universités.

La structure administrative du Centre

La structure administrative du Centre est composée des instances suivantes : le Conseil d'administration, le Comité de direction, le Comité exécutif, le Comité d'orientation et l'Assemblée des membres.



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé :

- du directeur, qui siège d'office ;
- du co-directeur, qui siège d'office ;
- de deux autres membres du Comité de direction, nommés par le Comité de direction ;
- du doyen de la Faculté des lettres de l'Université Laval, ou son représentant ;
- du doyen de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, ou son représentant ;

Le Conseil d'administration comprendra également un représentant des autorités de toute autre institution universitaire signataire de l'entente interuniversitaire relative à la reconnaissance du Centre et apportant une contribution financière directe au Centre.

Le Conseil d'administration a pour mandat d'adopter les orientations stratégiques du Centre et d'assurer la compatibilité des orientations du Centre avec les plans d'orientation des universités qui soutiennent le Centre. Le Conseil d'administration considère la situation financière du Centre et l'appui des universités au Centre. Le Conseil d'administration entérine les nominations du directeur et du co-directeur, adopte les modifications aux statuts et, sur recommandation du Comité de direction, prend toute mesure visant à assurer le bon fonctionnement du Centre.

Le Conseil d'administration est présidé par le directeur. Le Conseil d'administration se réunit, sur convocation du directeur, au moins six mois avant la date de renouvellement de la principale subvention d'infrastructure du Centre et au moins trois mois avant la fin du mandat du directeur et du co-directeur. Le Conseil d'administration peut tenir ses réunions par voie électronique.

Le Comité de direction

Le Comité de direction est composé :

- du directeur, qui siège d'office, agissant à titre de président du Comité ;
- du codirecteur, qui siège d'office ;
- de deux membres réguliers désignés par le Comité exécutif du CRILCQ/Université de Montréal ;
- de deux membres réguliers désignés par le Comité exécutif du CRILCQ/Université Laval ;



- le cas échéant, d'un membre régulier d'une autre institution universitaire, nommé par les membres réguliers rattachés à d'autres institutions universitaires
- du coordonnateur scientifique de chacun des deux sites, sans droit de vote.

Le Comité de direction définit les grandes orientations du Centre pour recommandation au Conseil d'administration, de même que le plan d'action et la programmation des activités du Centre, adopte le rapport annuel, les états financiers et le budget annuel et nomme les membres du Centre. Le Comité de direction étudie toute question visant à assurer la bonne marche du Centre. Le Comité de direction se réunit au moins une fois par année, sur convocation du directeur ou du co-directeur, le quorum étant fixé aux deux-tiers des membres votants. Le Comité de direction peut également tenir d'autres réunions, en séance ou par voie électronique.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé du directeur et du codirecteur et des deux coordonnateurs scientifiques. Il a pour mandat la gestion des affaires courantes.

Le Comité d'orientation

Le Comité d'orientation est composé de deux représentants du Comité de direction, l'un étant rattaché à l'Université Laval, l'autre étant rattaché à l'Université de Montréal, de quatre chercheurs qui ne sont pas membres réguliers du Centre, et de deux experts issus d'institutions culturelles, partenaires ou non du Centre. Les membres du Comité d'orientation sont nommés par le Comité de direction pour un mandat de trois ans, renouvelable.

Le Comité d'orientation a pour mandat de conseiller le Comité de direction et le Conseil d'administration sur les orientations et le plan d'action du Centre. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour évaluer le rapport annuel du Centre, la programmation de l'année à venir et pour apporter ses conseils quant à la détermination des grandes orientations du Centre. Un procès-verbal est dressé pour chacune des réunions et acheminé au Comité de direction.

L'Assemblée générale

Convoquée annuellement et présidée par le directeur du Centre, l'Assemblée générale se tient alternativement à Montréal et à Québec. Tous les membres sont invités à assister à l'assemblée générale et à participer aux discussions. Ont voix délibérative les membres réguliers et les membres stagiaires. Les membres étudiants mandatent deux des leurs (un par site) qui ont également droit de vote.



L'assemblée générale reçoit le rapport annuel et le plan d'action du Centre et peut recommander des modifications aux statuts du Centre de même que la nomination de membres honoraires.

Le directeur et le co-directeur

Le directeur et le co-directeur du Centre sont deux membres réguliers du Centre, l'un de l'Université de Montréal, l'autre de l'Université Laval, nommés par les autorités de leur université sur recommandation de l'Assemblée générale des membres de leur site.

Le mandat du directeur et du co-directeur est de trois ans, renouvelable. Il y a alternance de trois ans en trois ans quant à l'université de rattachement du directeur et du co-directeur, l'Université Laval nommant le directeur et assurant la gestion du Centre pour le premier cycle triennal. Le Conseil d'administration peut modifier la durée des mandats du directeur et du co-directeur. La nomination du directeur et du co-directeur est entérinée par le Conseil d'administration..

Le directeur et le codirecteur ont pour mandat de veiller à la bonne marche du Centre, à la gestion courante des affaires du Centre et à la mise en application des décisions de l'Assemblée des membres, du Comité de direction et du Conseil d'administration. Le directeur et le co-directeur sont chacun responsables en outre de la gestion du site de leur université de rattachement.

Les coordonnateurs scientifiques

Le Comité de direction peut nommer un coordonnateur scientifique pour chacun des deux sites. Les coordonnateurs scientifiques ont pour mandat d'appuyer le directeur et le co-directeur dans l'exercice de leurs fonctions. Ils participent au Comité de direction et au Comité exécutif, sans droit de vote.

IV. Entrée en vigueur et modification des statuts

Les présents statuts entrent en vigueur le jour de la signature de l'entente interuniversitaire entre l'Université Laval et l'Université de Montréal. Toute modification aux statuts doit être adoptée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de direction, ce dernier devant consulter l'Assemblée des membres lors d'une modification importante.